



Formation Déonto / Qualité

Mickaël Marchal

Sepefrei 2006



Le statut de Junior Entreprise

Formation Déonto / Qualité

Sepefrei 2006

C'est quoi une JE ?

- **Association loi 1901**
 - Soumise au statut des associations
- **Vocation économique**
 - Elle génère de l'argent
- **But pédagogique**
 - Son but est de former les étudiants au monde de l'Entreprise

Un statut dérogatoire privilégié

- **Statut social**

Les intervenants ne sont pas salariés, ce sont des indépendants qui touchent des indemnités

- **Statut fiscal**

« La base de calcul des cotisations sociales est égale à 4 fois le SMIC horaire en vigueur au 1er janvier de l'année considérée par jour-étude »

→ **Fiscalité très avantageuse**

Des contraintes importantes

- **But pédagogique**

Obligation de réalisation d'études à **caractère pédagogique** en relation directe avec les **enseignements de l'établissement**.

- **Chaque Junior doit être immatriculée (N° SIRET)**

- **Les intervenants doivent être **étudiants** attachés à la sécurité sociale étudiante**

- **Une monnaie : le **Jour Etude** (JE / JEH)**

La CNJE

- **Un groupement de 120 Junior Entreprises**
- **La CNJE est garante du statut de JE**
- **Un triple rôle**
 - **Conseil** : MDD, Formations
 - **Contrôle** : Audit
 - **Sanction** : perte du statut de JE

Les risques en cas de non-respect

- **Pour le mouvement**

Perte du statut dérogatoire

- **Pour la JE**

- **Vis à vis de la CNJE**

- Sanctions internes au mouvement : perte de la marque JE
 - Exclusion du mouvement : radiation

- **Vis à vis des URSSAF**

- Requalification des cotisations URSSAF
 - Requalification de la junior en société de droit commun
 - Responsabilité des dirigeants

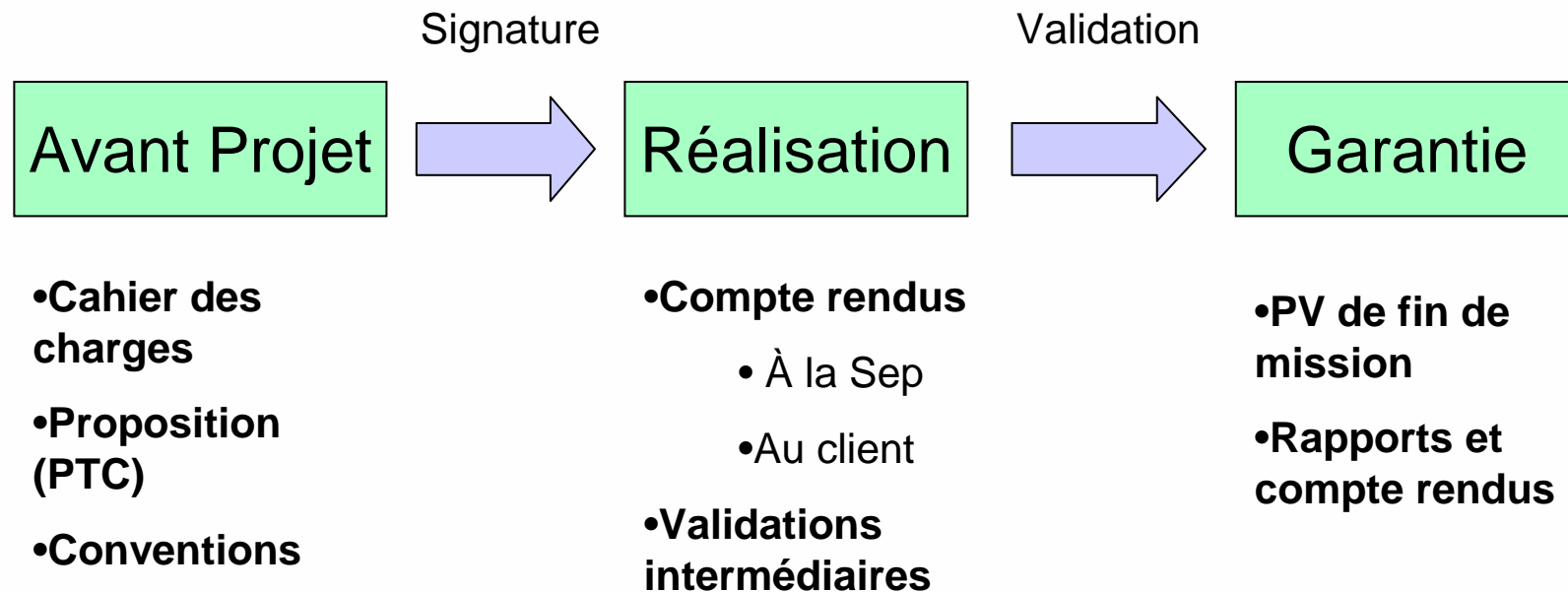


Le cycle de vie d'une étude

Formation Déonto / Qualité

Sepefrei 2006

Le cycle de vie d'une étude



L'Avant Projet (AVP)

- Sert de **premier contact** avec le client
- Est chargé de définir précisément les **besoins du client**
- Rédige la **proposition technico-commerciale** (PTC ou Propal)

Objectifs :

- Accroître la réactivité
- Limiter les risques (expertise technique)
- Améliorer la qualité des documents

La réalisation

- **Constitution d'une équipe de développement :**
 - Un chef de Projet (CdP)
 - Des développeurs, testeurs, ...

- **L'équipe a des contraintes :**
 - De budget (enveloppe de frais) pour les déplacements, téléphone...
 - De temps (délais de réalisation)
 - De communication (obligation de compte rendus Client et Sep)
 - De production de documents (rapports)

Le Responsable Suivi des Études est chargé de veiller au respect de ces contraintes

La Garantie

- **Le PV de Fin de Mission**
 - Atteste que le Client **valide** l'étude
 - Débute la phase de garantie
- **Trois mois de garantie sur les prestations**
 - Nécessité de **conserver les ressources** pour corriger le programme (RH, code source, matériel...)
 - Nécessité de réagir rapidement (réponse dans les 5 jours)
- **Production de documents et de rapports**
 - Rapport Technique
 - Rapports Pédagogiques
 - Manuel Utilisateur
 - ...

La Clôture

Conditions de clôture :

- Garantie terminée
- Rapports et documents rendus et validés
- Intégralité du paiement Client reçu
- Intégralité des indemnités reversées aux étudiants

→ Archivage de l'étude et clôture, en attendant l'**Audit**

L'Audit CNJE

- **Une fois par an, la CNJE vient contrôler la Junior**
- **Contrôle de la trésorerie**
- **Contrôle des études**
 - Documents **valides et signés**
 - Étude **déontologique**
 - **Qualité** des prestations
 - ...
- **Sanctions : avertissements, perte du statut,...**



La déonto / qualité en détail

Formation Déonto / Qualité

Sepefrei 2006

La déontologie

- C'est un **ensemble de règles** fixées par la CNJE qui régissent l'activité au sein d'une JE.
- Elle se base sur les **fondements juridiques et fiscaux** du statut dérogatoire.

La qualité

Ses objectifs :

- Permet d'**assurer la satisfaction** du Client
- Permet de **réduire les risques**
 - Dépassement des coûts
 - Dépassement des délais
 - Amélioration de la communication
 - Réponse au Cahier des Charges
 -

Les risques sur une étude

Hors déonto Hors qualité	Déonto OK Hors qualité	Déonto OK Qualité OK
<ul style="list-style-type: none"> •Risque de perte du statut •Risques fiscaux (contrôle URSSAF) •Risques juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Mécontentement client •Surcoût •Éventuellement Risques juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Satisfaction client •Fidélisation et bouche à oreille •Valorisation de l'expérience (JE + élèves)

La déonto vous concerne TOUS

- **Ce n'est pas seulement le travail du responsable Qualité, de l'AVP ou du pôle exploitation**
- **La déonto régit toutes les règles du fonctionnement de la Junior ; elle concerne donc tous les postes**
- **De façon générale, dix avis valent mieux qu'un !**

Déonto ou pas ?

- Les questions à se poser avant d'accepter une étude
- Une seule réponse NON à ces questions
→ **étude inacceptable**
- Objectif : rendre une étude **acceptable**



1. L'étude est-elle dans nos domaines de compétences ?

1. L'étude est-elle dans nos domaines de compétences ?

Pourquoi ?

- **D'après le statut des JE :**
« Une JE doit réaliser des études en rapport direct avec les enseignements dispensés dans son école »
- **A l'EFREI : informatique (et électronique)**
- **La Sep a défini ses domaines de compétences dans ses Statuts**

Domaines de compétences

- Électronique analogique et numérique,
- CAO électronique,
- Informatique industrielle,
- Informatique de gestion,
- Réseau et Télécoms,
- Audit et conseil dans les domaines précités,
- Traduction de manuels à caractère technique.

1. L'étude est-elle dans nos domaines de compétences ?

Exemples

- OK :
 - Réalisation d'un logiciel
 - Réalisation d'un prototype de carte électronique
 - Configuration d'un réseau
 - Création d'un site Web
- Non OK :
 - Étude de marché (hors informatique)
 - Réalisation d'une charte graphique
 - Élevage de poules

1. L'étude est-elle dans nos domaines de compétences ?

Quelques trucs en plus

- Le domaine de l'étude concerne son **thème majeur**, pas son intégralité
- Ainsi, pour un site Web, il est possible de réaliser la charte graphique, **tant qu'elle ne constitue pas l'objectif principal de l'étude**. (preuve : la facturation)



**2. Y'a-t-il un apport
pédagogique suffisant pour
les intervenants ?**

2. Y'a-t-il un apport pédagogique suffisant pour les intervenants ?

Pourquoi ?

- « *Une Junior est une association à vocation économique et à **but pédagogique.*** »

- « *Une étude déonto doit présenter un **aspect pédagogique suffisant.*** »

Comment le justifier ?

- C'est en général évident
- Justifié par la PTC (**phase d'analyse**)

Exemples :

OK :

- Un site Internet avec base de données, un logiciel...

Non OK :

- Installer Skype sur 3 PC
- Un site Web « vitrine » en HTML pur

Le truc en plus

- Ici aussi l'étude doit être pédagogique dans son ensemble.
- Si une étude contient au moins un **module significatif** possédant l'apport pédagogique suffisant, alors l'ensemble de l'étude est acceptable.



**3. Y a t'il une phase d'analyse ?
Est elle suffisante ?**

3. Y a t'il une phase d'analyse ?
Est elle suffisante ?

Pourquoi ?

- « *Une Junior est une association à vocation économique et à **but pédagogique.*** »
 - « *Une étude déonto doit présenter un **aspect pédagogique suffisant.*** »
- La réponse à ces questions est la **phase d'analyse**

3. Y a t'il une phase d'analyse ? Est elle suffisante ?

La phase d'analyse

- **Son but :**
 - Apporter une **réflexion** sur le cahier des charges en **l'approfondissant** et en le **complétant**
 - L'analyse doit procurer une **valeur ajoutée** au CdC et un **apport pédagogique suffisant** à l'intervenant.
- **Ne pas seulement reformuler et illustrer le CdC**
- **Cette phase doit être mentionnée dans la PTC, et elle doit être facturée**
- **Elle peut être incluse à une autre phase**

3. Y a t'il une phase d'analyse ? Est elle suffisante ?

Exemples

- **Création d'un logiciel**
→ Analyse du cahier des charges pour proposer une architecture cohérente
- **Réalisation d'un site Internet**
→ Conception et modélisation de la base de données
- **Etc...**

3. Y a t'il une phase d'analyse ? Est elle suffisante ?

Attention

- Attention aux cahiers des charges trop rigides !
- Pas d'exécution de cahier des charges, mais on se base dessus pour construire **notre propre solution**
- Cette solution doit être **claire**, et formulée de façon **précise**, afin de se prémunir des différences d'interprétation entre nous et le client.



4. Garde t-on le contrôle de la maîtrise d'œuvre ?

4. Garde t-on le contrôle de la maîtrise d'œuvre ?

Pourquoi ?

- **Code du travail :**
« Le prêt de main d'œuvre est interdit »
- L'intervenant ne doit pas avoir de **lien de subordination** avec le Client. Il est mandaté par Sepefrei pour accomplir une mission.

Conséquences

- L'équipe doit **respecter scrupuleusement** le cahier des charges et **ne pas recevoir d'ordre** du client
- Il faut limiter au maximum les déplacements chez le client
- Un CdP doit obligatoirement encadrer les développeurs chez le client

Le prouver

Difficile à prouver :

- Limiter les déplacements chez le Client
- Justifier et encadrer ces déplacements
- Seul le CdP est habilité à dialoguer avec le Client
- Ajout d'une fonctionnalité ? → Avenant !
- Garder la correspondance avec le client

→ A retenir : la travail chez le client est risqué !



5. Y'a-t-il un travail répétitif ?

Pourquoi ?

- Le travail répétitif sort du cadre pédagogique, pour entrer dans celui de la **réalisation sans analyse**.
- Le **travail répétitif** :
« une même opération réalisée un **certain nombre de fois** »

→ **Notion très subjective** → **Risque !**

Une solution : la **sous-traitance** ! (autre JE, EFFOR...)



Autres contraintes

Autres contraintes

- Une junior n'a **pas le droit de revendre**
 - Le client doit acheter directement et prêter à la Sep
 - Exceptions : événements à l'école
- Chaque chiffrage doit être fait en **Jours Etude entiers** (pas de ½ jour)
 - Exception : les frais
- Attention à la garantie !



**A ce stade, la déonto est
assurée...**

Mais la Qualité ?



**6. Dispose-t-on des ressources
nécessaires pour assurer
des prestations de qualité
suffisante ?**

Pourquoi ?

- Ressources :
 - **Main d'œuvre** (compétences, disponibilité). Penser aux remplaçants et à la garantie !
 - **Temps** (en comptant les contraintes EFREI)
 - Outils
 - Licences **valides** (pas de licence éducation)
- **Une étude signée sans ressources court droit à l'échec !**

Rendre l'étude acceptable

- C'est le travail du Responsable Qualité, avec l'aide de l'AVP
- La meilleure arme : la **négociation** avec le client en phase d'AVP
- Ex : dynamiser un site web statique



Conclusion
(enfin ;)

- L'analyse du risque est très importante
- Tout formaliser, et tout justifier
- Demander conseil ! (CNJE, anciens...)

La déonto est contraignante, mais elle constitue une protection juridique fondamentale. Ne la sous-estimez pas !



Questions ?